



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/122
23 février 1996

Cinquantième session
Point 100 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/50/622)]

50/122. Relance du dialogue sur le renforcement de
la coopération économique internationale
pour le développement par le partenariat

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 48/165 du 21 décembre 1993 et 49/95 du 19 décembre 1994, relatives à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat,

Prenant note avec satisfaction des efforts déployés par le Secrétaire général pour encourager un dialogue constructif afin de promouvoir le développement et pour faciliter l'action en ce sens,

Prenant note également des travaux en cours du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée de l'Assemblée générale sur un agenda pour le développement,

Sachant que la tendance qui se confirme à un resserrement de l'interdépendance des pays et à une mondialisation croissante des questions et problèmes économiques présente des risques et fait naître des incertitudes mais offre aussi des occasions à ne pas manquer dans le dialogue sur la coopération économique internationale,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général relatif à la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat 1/;

2. Réaffirme que ce dialogue devrait être inspiré par les impératifs des intérêts et des avantages mutuels, de l'interdépendance véritable, de la responsabilité partagée et du partenariat de manière à assurer une croissance

1/ A/50/480.

économique soutenue et un développement durable ainsi qu'à améliorer l'environnement économique international afin qu'il soit propice à un tel développement, et que l'Organisation des Nations Unies devrait renforcer ses activités afin de faciliter ce dialogue;

3. Souligne qu'il faut placer le développement au centre des activités de l'Organisation des Nations Unies et que celle-ci a un rôle essentiel à jouer en stimulant la coopération économique internationale pour le développement et en portant les questions de développement à l'attention de la communauté internationale;

4. Considère que les discussions en cours au sein du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée de l'Assemblée générale sur un agenda pour le développement et les résultats auxquels elles aboutiront visent à renforcer ce dialogue constructif en vue d'améliorer et de revitaliser la coopération économique internationale pour le développement en intensifiant le partenariat entre pays;

5. Décide d'organiser, pendant deux jours, à sa cinquante et unième session, un dialogue de haut niveau sur les répercussions économiques et sociales de cette mondialisation et de cette interdépendance et leurs incidences au niveau des politiques - dialogue dont la date, les modalités et le thème principal seront arrêtés en fonction des résultats des travaux du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur un agenda pour le développement et de la décision qui sera prise concernant l'adoption de l'agenda - et prie le Secrétaire général de commencer à préparer ce dialogue, en coopération étroite avec les gouvernements, les organisations concernées et les autres acteurs du développement;

6. Prie le Secrétaire général de présenter de nouvelles recommandations visant à renforcer ce dialogue, en tenant compte pour ce faire des conclusions communes 1995/1 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1995, sur la coordination du suivi par les organismes des Nations Unies et l'application des résultats des grandes conférences internationales organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes 2/, ainsi que des résultats des discussions en cours au Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur un agenda pour le développement, notamment en ce qui concerne la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes;

7. Prie également le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante et unième session, pour examen, des recommandations sur les thèmes qui pourraient être retenus aux fins du dialogue, y compris la question de l'intégration régionale et celle des nouvelles techniques d'information et de la mondialisation de l'économie;

8. Prie en outre le Secrétaire général de développer ses propositions concernant la convocation de sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées aux principales questions à traiter dans le cadre du dialogue sur la coopération économique internationale pour le développement, notamment celles qui figurent dans l'agenda pour le développement;

2/ Voir A/50/3, chap. III, par. 22.

9. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session, au titre de la question intitulée "Agenda pour le développement", une question subsidiaire intitulée "Relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat".

96e séance plénière
20 décembre 1995